

## COMPTE-RENDU

### Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Galan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, et sous la présidence de Martine LABAT, Maire.

Présents : Martine LABAT, Serge HOLUBOWICZ, Jean-Yves BOUSSIER, Jean BRILLOUET, Laurent LAPEYRE, William SOYER, Jean-Claude MORLAIS, Geoffrey LORIN-BIRD, Christian STREET, Jean-Marie CAZENAVE, Claire BOUSSIER.

Absente excusée : Dona BASTIN

Procuration de vote : Dona BASTIN à Jean-Claude MORLAIS

Secrétaire de séance : Jean-Yves BOUSSIER

#### **1. Publicité des actes**

A l'unanimité, il a été décidé de conserver l'affichage papier en plus de la publicité par voie électronique

#### **2. Admissions en non-valeur**

**A) Budget commune :** Le comptable du Trésor n'a pu mettre en recouvrement des créances de divers particuliers notamment des loyers impayés par des anciens locataires pour un montant de 522,87 €, d'où admission en non-valeur

A l'unanimité le conseil valide la somme de 522,87 €.

**B) Assainissement :** Le comptable du Trésor n'a pu mettre en recouvrement des créances de divers particuliers pour un montant de 2 539,61 €, d'où admission en non-valeur. A l'unanimité, le conseil valide la somme de 2 539.61€

#### **3. Le personnel**

**A) Proposition d'avancement de grade pour 4 agents,** validée par le Centre de Gestion est acceptée à l'unanimité.

3 adjoints techniques (1 à l'école, 2 aux services techniques) vont passer de « adjoint technique » à « adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ». 1 « adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe » va passer « adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe ». Pour cela, le conseil délibère à l'unanimité pour fixer le taux de promotion à 100%.

**B) Création des 4 nouveaux emplois** acceptée ensuite à l'unanimité par le conseil, ce qui entraîne la suppression des anciens emplois.

**C) Agent en arrêt-maladie pour 3 semaines dans une classe de maternelle :** Il faut embaucher un agent en urgence pour assister l'enseignante. Nous faisons appel au Centre de Gestion pour l'embauche d'une personne qui avait effectué un stage de plusieurs semaines à l'école en 2021. Le CDG gère en totalité la partie administrative de l'embauche. Pour ce faire, nous devons signer une convention avec le Service Public d'Emploi Temporaire du CDG.

L'adhésion à ce service est adoptée à l'unanimité.

**4. Indemnité de gardiennage des églises :** La Préfecture a envoyé un courrier faisant référence aux circulaires n°NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et n°NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 concernant les indemnités de gardiennage des églises communales. Pour l'année 2022, le plafond indemnitaire applicable est fixé à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune.

Adoptée à l'unanimité

**5. Travaux sur l'église :** Suite à l'augmentation du coût des matériaux, le devis, qui date de 2021, ne peut plus être honoré par l'entreprise GUILHEM. Celle-ci propose de l'actualiser, et nous informe qu'il ne sera valable que quelques jours, à cause de la conjoncture économique actuelle. Le conseil valide à l'unanimité l'acceptation du nouveau devis, parce que nous n'avons pas d'autre choix, mais demande de bloquer une date de réalisation des travaux très rapidement. Il faudra caler en même temps les travaux du paratonnerre

## 6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Etude de la demande d'un agent pour une mise en disponibilité pour convenances personnelles.

Mise à jour des commissions internes

Il faut refaire la peinture au sol au niveau des places de parking et ajouter deux balises devant chez M. GRELIER

City stade : l'entreprise DASTUGUE interviendra en août, et la société HUSSON en septembre

Un « chemin des écoliers » reliant l'école au city stade est envisagé pour 2023

ONF : pour 2022, il est décidé de valider une tranche de travaux sylvicoles à Lacassagne pour un montant de 890€.

Elections législatives : tableau de présence pour le 1<sup>er</sup> tour et rappel des règles précises pour le déroulement du vote.

Proposition de travailler sur le bilan de mi-mandat afin de prioriser les projets à mettre en œuvre dès l'an prochain.

Fin de la réunion à 22h30

Le Maire, Martine LABAT

